

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 7 juin 2023

Convocation : 1^{er} juin 2023 - Date d'affichage : 1^{er} juin 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi sept juin à dix-neuf heures à Trivy - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIÈRES	-
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Séverine DEBIEMME (Dompiere les Ormes), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières), M. Bernard PERRIN (Trambly)

Pouvoirs : Mme Séverine DEBIEMME à Mme Géraldine AURAY

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Chantal WALLUT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) – M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – Mme Laure FLEURY (Montmelard) – M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND (Saint Point) – M. Jean-Michel ROZIER (Trivy).

**SIRTOM de la Vallée de la Grosne – actualisation
des délégués**

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-2 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la
Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-10-11-004 en date du 11 octobre 2019 relatif à la composition du
Conseil communautaire,
Vu la délibération n° 2020-41 du 16 juillet 2020 élisant les délégués titulaires et suppléants du
SIRTOM de la Vallée de la Grosne,

Le Président Rémy MARTINOT rappelle qu'en application de l'article L 5214-21 du CGCT, il
appartient au Conseil communautaire d'élire les délégués titulaires et suppléants auprès du
SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Plusieurs délégués ayant démissionné de leurs fonctions, le Président présente les candidatures
suivantes et propose de les désigner pour occuper les postes vacants :

Commune	Nom/Prénom	Poste
Navour sur Grosne	PIEBOURG Jean	Titulaire
	DEWITTE Jean	Titulaire
	VARACHAUD Thierry	Suppléant

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

➤ **ELIT**, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, les délégués suivants au SIRTOM de la
Vallée de la Grosne :

Commune	Nom/Prénom	Poste
Navour sur Grosne	PIEBOURG Jean	Titulaire
	DEWITTE Jean	Titulaire
	VARACHAUD Thierry	Suppléant

➤ **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente
délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-20